

d'évaluation et de financement des projets innovants.

Dans ce contexte, la question d'une évolution en profondeur de l'écosystème de soutien à l'innovation vers une meilleure prise en compte des défis sociétaux contemporains mérite d'être posée. Il ne s'agit pas seulement de promouvoir ponctuellement des initiatives dites sociales ou environnementales, mais bien d'interroger les logiques structurelles de conception, d'accompagnement et de reconnaissance de l'innovation. Ce travail vise à analyser les possibilités d'un élargissement du paradigme actuel, en intégrant pleinement les innovations au service de la Société.

Cet article explore trois hypothèses principales. Les acteurs de l'écosystème d'innovation montrent un intérêt pour l'élargissement du paradigme de l'innovation, en intégrant des valeurs sociales et environnementales en plus des critères économiques, mais rencontrent des obstacles dans sa mise en œuvre effective (1). La transformation du paradigme nécessite la création d'une culture partagée entre des écosystèmes encore peu interconnectés, relevant de l'ESS d'une part et de l'innovation « conventionnelle » d'autre part, chacun ayant ses propres atouts et limites (2). Enfin, l'adoption de ce paradigme élargi pourrait être facilitée par le développement d'outils pratiques et de référentiels permettant de reconnaître pleinement les innovations sociales, tout en tirant parti des dispositifs existants (3). L'article s'appuie sur un travail mené depuis trois ans dans cet objectif. Il repose sur une revue de littérature approfondie portant sur l'évolution du paradigme de l'innovation en France, ainsi que sur les articulations entre

innovation sociale et ESS. Cette revue est complétée par un travail qualitatif, qui documente les premiers indices d'un élargissement du paradigme dominant et ouvre des pistes de réflexion sur une transformation structurelle de l'écosystème de soutien à l'innovation, en réponse aux enjeux de transition écologique et sociale actuels.

1. Revue de la littérature

1.1 Un paradigme actuel de l'innovation centré sur des logiques technologiques, marchandes et commerciales

Le Manuel d'Oslo, publié par l'OCDE en 1992, constitue une référence majeure pour la définition de l'innovation. Dans sa première version, l'innovation est envisagée principalement sous l'angle technologique, centrée sur les produits et procédés développés dans le secteur de la fabrication. Cette approche est remise en question au fil du temps. Plusieurs auteurs (notamment Houllier-Guibert et al., 2017) soulignent que l'innovation ne se limite pas aux dimensions technologiques : des innovations organisationnelles et marketing se développent également dans les entreprises, dans une optique de maintien de leur compétitivité. Ce n'est toutefois qu'avec la publication de la troisième édition du Manuel d'Oslo, en 2005, que l'innovation non technologique est véritablement intégrée. L'innovation est alors définie comme « *la mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures* » (OCDE, 2005, p. 54). Malgré l'ouverture aux innovations non technolo-

giques, le modèle d'innovation reste centré sur l'entreprise avec un objectif de compétitivité.

En France, les politiques publiques de soutien à l'innovation émergent dans l'après-guerre, en réponse à l'importance croissante de l'innovation pour le développement économique et technologique. Ces politiques, principalement axées sur l'innovation technologique, s'inscrivent dans le cadre de grands programmes nationaux dans des secteurs stratégiques tels que la défense, l'énergie ou l'automobile, portés majoritairement par de grands groupes industriels. L'État y joue un rôle prépondérant en orientant la recherche et l'innovation via des financements publics dans une logique de type colbertiste (Mustar et Larédo, 2002).

Un tournant s'opère dans les années 2000 avec la loi Allègre de 1999, qui facilite la création d'entreprises innovantes par les chercheurs et favorise les partenariats entre universités et entreprises. Dans son sillage, de nombreux dispositifs sont mis en place pour intensifier la valorisation de la recherche publique et les collaborations scientifiques : création du statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI) en 2004, des instituts Carnot en 2006, ou encore des cellules de diffusion technologique en 2007. La création d'opérateurs publics tels qu'OSEO (ancêtre de Bpifrance) en 2005 et de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) en 2006 illustre également la volonté de structurer l'écosystème de soutien. Durant cette période, les politiques mises en place tendent à rapprocher physiquement la science et l'innovation. Dans ce sens, la politique centrale de soutien à l'innovation reste celle des pôles de compéti-

tivité, lancée en 2004. Inspirée des travaux sur les clusters (Porter, 1998) et les systèmes territorialisés de production, elle vise à favoriser les synergies entre entreprises, laboratoires de recherche et centres de formation dans des secteurs d'innovation stratégiques. Cette dynamique est renforcée par le développement de structures telles que les Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert de Technologie (CRITT) et les Réseaux de Diffusion Technologique (RDT), visant à intensifier la circulation des compétences et des connaissances.

La crise financière de 2008 accentue encore les mutations du soutien à l'innovation. L'importance des incitations fiscales, notamment via le CIR, s'accroît : elles représentent 60 % du soutien total à l'innovation en 2015, contre 17 % en 2000². Parallèlement, de nouveaux dispositifs sont créés pour favoriser le transfert de connaissances et l'innovation collaborative, à l'image des laboratoires communs (2013) ou des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) en 2014, bien que ces derniers restent principalement situés dans le champ de l'ESS. Dans le même temps, le dispositif CIFRE, qui était à l'origine principalement destiné aux sciences dures et aux grandes entreprises, s'est ouvert aux SHS, aux associations, aux petites entreprises, ainsi qu'au secteur public, et récemment même à l'administration (par exemple, les conventions de formation par la recherche en administration (COFRA)).

2. Rapport de la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation, France Stratégie, janvier 2016, « Quinze ans de politiques d'innovation en France », disponible ici : https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs_rapport_cnepi_21012016_0.pdf

Aujourd'hui, l'écosystème français de soutien à l'innovation est marqué par une forte densification : alors qu'une trentaine de dispositifs nationaux étaient recensés dans les années 2000, on en compte plus de 60 en 2015, sans intégrer les initiatives locales portées par les collectivités³. Malgré cette diversification, le modèle dominant reste largement centré sur l'innovation technologique portée par les entreprises, avec une orientation forte vers les dépenses en R&D, dans la continuité de la stratégie de Lisbonne. Il n'a que peu évolué depuis les années 1990. Malgré la reconnaissance institutionnelle de l'innovation sociale (dans le cadre de la loi ESS de 2014, et non dans un cadre de loi relative à l'innovation ou la R&D, pouvant limiter la capacité d'appropriation par les acteurs de l'innovation), celle-ci demeure marginale dans les dispositifs de soutien généralistes.

Les orientations politiques récentes confirment la prédominance du paradigme technologique, lucratif et marchand de l'innovation. Dès 2017, le président Emmanuel Macron affirme son ambition de faire de la France une « start-up nation », en insistant sur le développement de l'économie innovante par la promotion des start-ups technologiques. Ses propos étaient très explicites : « *Aujourd'hui, la France est en train de devenir la nation des start-up, et elle doit réussir ce pari. C'est cela, ce que je veux faire avec vous dans les années qui viennent : précéder,*

anticiper, porter ce mouvement. ». Quelques années plus tard, en mai 2023, lors d'une présentation de sa politique industrielle, le Président Macron explique comment les financements du plan France 2030 sont dirigés vers les start-ups et la deep tech⁴, il insiste sur les implications financières de ce positionnement⁵. En lien avec ces annonces, Bpifrance a lancé un plan spécifique de soutien à la deep tech⁶. La ligne nationale en matière de politique de soutien à l'innovation et à la recherche apparaît alors principalement orientée sur la deep tech développée par des start-up.

Malgré cet investissement massif dans l'innovation technologique, les défis socio-économiques, environnementaux et démocratiques croissants mettent en lumière les limites du paradigme dominant. Les dynamiques territoriales, les initiatives de l'ESS et certaines politiques publiques locales cherchent aujourd'hui à promouvoir une vision élargie de l'innovation, mieux articulée aux besoins sociétaux actuels.

5. Il précise lors de son discours : « Au plan de l'innovation, nous avons aussi des résultats très convaincants. La France est devenue un pays entrepreneurial avec 25 000 startups et créations d'entreprises au plus haut. On est donc toujours dans les 2 ou 3 de tête en termes de nombre de création de start-up, mais maintenant aussi en termes de nombre de tickets et de levées, de taille de ces tickets et de ces levées, on a consolidé notre tissu entrepreneurial, qui était déjà une force réelle depuis quasiment 10 ans »

6. Il précise lors de son discours : « *Sur France 2030, 13 milliards d'euros ont déjà été engagés pour 2 800 projets qui ont été soutenus et nous aurons engagé plus de 20 milliards d'euros avant la fin de l'année, avec des projets portés par des start-up industrielles comme des ETI ou des grands groupes, dans le domaine du spatial, du nucléaire, du médicament, de l'agroalimentaire, de la culture, avec aussi des premières usines. On a déjà une trentaine de projets annoncés et 13 nouveaux projets seront révélés aujourd'hui de deep tech et donc de start-up industrielles.* »

3. Rapport de la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation, France Stratégie, janvier 2016, « Quinze ans de politiques d'innovation en France », disponible ici : https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs_rapport_cnepi_21012016_0.pdf